



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 10057

Texte de la question

M. René André appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre l'alcoolisme qui constitue un fléau qui touche toutes les tranches d'âge, les milieux socioculturels, les femmes comme les hommes. Le constat est lourd et alarmant : 40 000 décès dus à l'alcool chaque année, deux millions de personnes alcoolo-dépendantes, 100 000 infractions routières et des centaines de cas de syndromes d'alcoolisme foetal. L'association nationale de prévention de l'alcoolisme vient de diffuser un document intitulé « Plaidoyer pour la prévention du risque alcool » préconisant un programme quinquennal de développement de la prévention de proximité. Ce programme prévoit un accroissement des moyens accordés à la prévention du risque alcool et un développement de l'information et de sensibilisation auprès des jeunes scolarisés ou jeunes adultes. Un travail d'accompagnement devrait également être fait en direction des populations à risques du fait de leurs conditions de vie ou de circonstances difficiles. En complément, des actions spécifiques devraient être menées auprès des professionnels de la justice, de la police et de la gendarmerie qui interviennent dans le cadre de la prévention et de la répression des conduites à risques, des violences familiales ou conjugales et des maltraitances et également auprès des médecins du travail ou des comités d'hygiène qui ont un rôle à jouer pour réduire les conséquences d'une alcoolisation excessive dans le monde du travail. Pour répondre à ce véritable fléau de santé publique, il lui demande quel volet sera consacré à la lutte contre l'alcoolisme dans le projet de programmation de santé publique que le Gouvernement doit prochainement présenter et qui a pour objectif de construire des politiques de santé par des actions d'information et de prévention.

Texte de la réponse

L'alcool est directement responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a mis en place une nouvelle stratégie de lutte contre l'alcoolisme pour les années 2002 à 2004. Un des objectifs prioritaires de cette stratégie est de modifier les représentations sociales de l'alcool et de favoriser une consommation faible, en partenariat avec les associations de lutte contre l'alcoolisme, dont l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme (ANPA). Dans cette perspective, une réflexion sur l'encadrement de la publicité en faveur des boissons alcoolisées devrait être engagée. En effet, le renforcement des textes encadrant la promotion des boissons alcoolisées s'avère nécessaire en termes de protection de la santé publique et de prévention des risques liés à la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes. Il importe également d'améliorer l'information du public s'agissant de l'inscription de messages sanitaires sur les conditionnements mêmes des boissons alcooliques. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont directement exposés (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...).

Données clés

Auteur : [M. René André](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10057

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 181

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1879